

## INSERTION

### Des places de crèche pour les enfants des allocataires du RSA



L'UDAF est l'organisme qui porte le projet.

PHOTO: ARCHIVES CO

Conscient de la difficulté de trouver une solution de garde d'enfants adaptée aux horaires atypiques et aux besoins ponctuels, le Département des Deux-Sèvres a expérimenté au dernier trimestre 2020 le financement de deux places de crèche réservées à des allocataires du RSA en reprise d'emploi. Cette démarche permet de disposer de places immédiatement, quels que soient la durée et le volume d'heures, pour la garde des enfants des allocataires du RSA.

Expérimentée à la crèche Les Coli-

bris à Niort et portée par l'Union départementale des associations familiales des Deux-Sèvres (UDAF), cette solution transitoire a répondu aux besoins de six allocataires. Aussi, pour 2021, le Conseil départemental a-t-il voté, lors de sa dernière commission permanente, une subvention de 9 000 € en faveur de l'UDAF afin de reconduire ce partenariat avec la crèche niortaise. Une première étape avant la mise à disposition d'autres places de crèche dans le Niortais et l'ensemble du département.